

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4010

présenté par

M. Mathiasin, M. Jean-Louis Bricout, M. Taupiac, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire,
M. Castellani, M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot,
Mme Froger, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Sa capacité à soutenir les filières de diversification concourant à la souveraineté alimentaire des territoires d'outre-mer, leur modèle agricole ainsi que la qualité et la sécurité de leur alimentation ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de préserver la capacité de la France à soutenir les filières de diversification concourant à la souveraineté alimentaire des territoires d'outre-mer, leur modèle agricole ainsi que la qualité et la sécurité de leur alimentation.

En effet, les filières de diversification agricole sont essentielles pour la souveraineté alimentaire des territoires ultramarins. Les difficultés auxquelles elles se heurtent (concurrence des pays tiers, aléas climatiques, impossibilité de réaliser des économies d'échelle, nécessité d'importer des intrants, etc.) imposent des mesures de soutien de la France.